

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 29 mai 2019**

<p><b>Délibération N° 19.103.3</b></p> <p><b>En exercice ..... 37</b></p> <p><b>Présents ..... 22</b></p> <p><b>Votants ..... 25</b></p> <p><b>Pour ..... 18</b></p> <p><b>Contre ..... 1</b></p> <p><b>Abstentions..... 6</b></p>	<p><b>POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT</b></p> <p><b>ACCEPTATION DE L’OFFRE DE CONCOURS DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX POUR L’EXTENSION DES RÉSEAUX D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT NÉCESSAIRES AU SITE D’ENSÉRUNE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT</b></p>
--	--

Date de la convocation : 23/05/2019

L’an deux mille dix-neuf  
**Et le 29 mai à 19h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l’Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**22 Conseillers communautaires présents :** monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

**12 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL.

**Secrétaire de séance :** madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 29 mai 2019**

---

**Acceptation de l'offre de concours du Centre des monuments nationaux pour l'extension  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessaires au site d'Ensérune -  
Approbation de la convention de financement**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le budget 2019 voté le 11 avril 2019 ;

**Vu** le projet de convention financière dans le cadre d'une offre de concours entre la Communauté de communes La Domitienne et le Centre des monuments nationaux, relative aux travaux de raccordement aux réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif, dans le cadre d'une opération de réhabilitation du site d'Ensérune ;

**Vu** le courrier d'offre de concours du Centre des monuments nationaux ;

**Considérant** que le Centre des monuments nationaux mène une grande opération de réhabilitation du site d'Ensérune, comprenant le renouvellement de l'alimentation d'eau potable ainsi que l'extension du réseau d'assainissement collectif ; que l'objectif de ces travaux est de relier le site aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement collectif gérés par La Communauté de communes La Domitienne dont le point de raccordement se trouve à la Maison du Malpas ;

**Considérant** que le Centre des monuments nationaux sollicite la réalisation d'un réseau d'alimentation public d'eau potable ainsi que l'extension du réseau d'assainissement collectif et propose de contribuer à leur financement par l'octroi à la Communauté de communes La Domitienne d'une offre de concours ; que cette offre de concours est proposée à hauteur de 386 560 euros HT et que le Centre des monuments nationaux s'engage à couvrir dans tous les cas la totalité des dépenses liées à l'opération ;

**Considérant** qu'une convention financière doit être établie afin de formaliser les engagements de chaque partie et les modalités de versement de l'offre de concours ;

**Considérant** que le calendrier prévisionnel des travaux prévoit une réception fin décembre 2019 ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5<sup>ème</sup> vice-Président,  
Après en avoir délibéré,

Sur 25 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT,  
Robert SENAL, Maryline TUCA et Philippe VIDAL,

Contre : Serge PESCE,

A la majorité (18 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre),

**I. ACCEPTE** l'offre de concours du Centre des monuments nationaux, telle que présentée ci-dessus.

**II. APPROUVE** la convention de financement établie entre le Centre des monuments nationaux et la Communauté de communes La Domitienne.



**III. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.


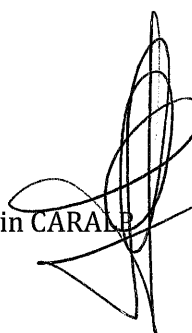
**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_10

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_10